



REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « COLLABORATION ENTRE LES DIFFERENTS ACTEURS » (N° 1197) (PDC-JDC)

Séance du 19 mai 2022

Point n° 6

Question 1 : Existe-t-il à l'heure actuelle une réelle collaboration entre tous les acteurs liés au tourisme ? :

La Municipalité de Porrentruy, soutenue par le mandat attribué à Jura Tourisme (annuellement CHF 25'000.- représentant un 20% d'EPT) a renforcé et développé le tourisme de la ville dans ces dernières années. Cela se traduit notamment par l'augmentation régulière des nuitées, le succès du circuit secret et maintenant le circuit secret gourmand, la mise en place d'Albergo Diffuso, la meilleure attractivité et accessibilité du Château. Tous ces dossiers se sont menés en collaboration étroite avec les acteurs liés au tourisme.

Dans la période COVID, des contacts nombreux ont été maintenus pour trouver les meilleures solutions au niveau des restaurateurs, en particulier en lien avec les terrasses. De nouvelles directives sur les terrasses ont d'ailleurs été présentées récemment aux restaurateurs, directives qui découlent de l'expérience acquise lors de cette période.

En outre, Jura Tourisme a des contacts réguliers avec les restaurateurs pour mettre à jour la base de données relative à leurs horaires d'ouverture et jours de congé. Cela permet une coordination. De plus, Jura Tourisme collabore avec Gastro Jura sur un projet de relance post-COVID appelé « A table ». Il permet de partager les données de manière systématique en temps réel pour donner plus de visibilité à tous les restaurants.

Il faut relever que la formation et le niveau de qualité sont de la responsabilité du Canton et de Gastro Jura, l'association professionnelle des restaurateurs.

Il ne faut pas oublier non plus que les restaurateurs sont des acteurs privés qui organisent librement la marche de leur entreprise.

Question 2: Les restaurateurs et les hôtels sont-ils invités à dialoguer entre eux, afin de toujours pouvoir offrir un service irréprochable aux touristes ?

La Municipalité s'est toujours efforcé de garder le contact avec les restaurateurs pour mettre les problèmes sur la table et essayer de trouver les meilleures solutions. Elle ne peut cependant pas maîtriser une réussite totale des résultats. Elle aborde cette question à chaque rencontre organisée sous l'égide de la Municipalité.

Question 3 : La diversification et le choix sont des atouts majeurs. Des discussions sont-elles mises en place entre les différents restaurateurs de la place ?

Ces thèmes font partie des discussions abordées mais, comme évoqué plus haut, les restaurateurs sont des professionnels indépendants. Le rôle de la Municipalité est de sensibiliser les acteurs du terrain aux attentes des touristes

Question 4 : Dans le cahier des charges de la manager de ville, y a-t-il des directives concernant ce point ?

Il n'y a pas de point spécifique dévolu aux restaurateurs dans le cahier des charges de la manager de ville. Cependant, cette dernière côtoie régulièrement les acteurs du secteur lors de ses différentes activités et organisations. Il a été évoqué, lors d'une séance du mois passé concernant les terrasses, de réunir une nouvelle fois les restaurateurs en septembre pour aborder les points particuliers des horaires d'ouverture et la qualité du service.

2 mai 2022

Le Conseil municipal